

Mission flash sur les actions de prévention de la perte d'autonomie du régime agricole (MSA)

Auditions des associations d'accueillants familiaux

Questionnaire de Mme Véronique Hammerer, rapporteure
+ **Réponses de l'association Famidac** (transmises le 1^{er} février 2021)

1. Pourriez-vous présenter les principales difficultés rencontrées par les accueillants familiaux ?

1) Les avancées promises par la loi AVS de décembre 2015 ne sont pas encore intégralement mises en œuvre. Voir www.famidac.fr/?Comment-laisser-vegeter-l-accueil-familial

2) Le Cesu accueil familial souffre encore de plusieurs imprécisions et lacunes. Voir La rétribution des accueillants familiaux & l'URSSAF

Conséquences de ces incohérences :

- indécision des Conseils Départementaux, manquant de textes de référence suffisamment précis,
 - stagnation (voir régression) du nombre d'accueillants,
 - doutes et inquiétude des personnes accueillies, leurs proches et leurs représentants légaux,
 - intrusion de sociétés commerciales dans la gestion financière et administrative d'accueils familiaux ne relevant aucunement de leurs compétences et grevant inutilement le budget des personnes accueillies Voir notre article Arnaques aux services gratuits...
2. Quelle appréciation portez-vous sur les relations entre les accueillants familiaux et les conseils départementaux (agrément, suivi, formation, etc.) ?

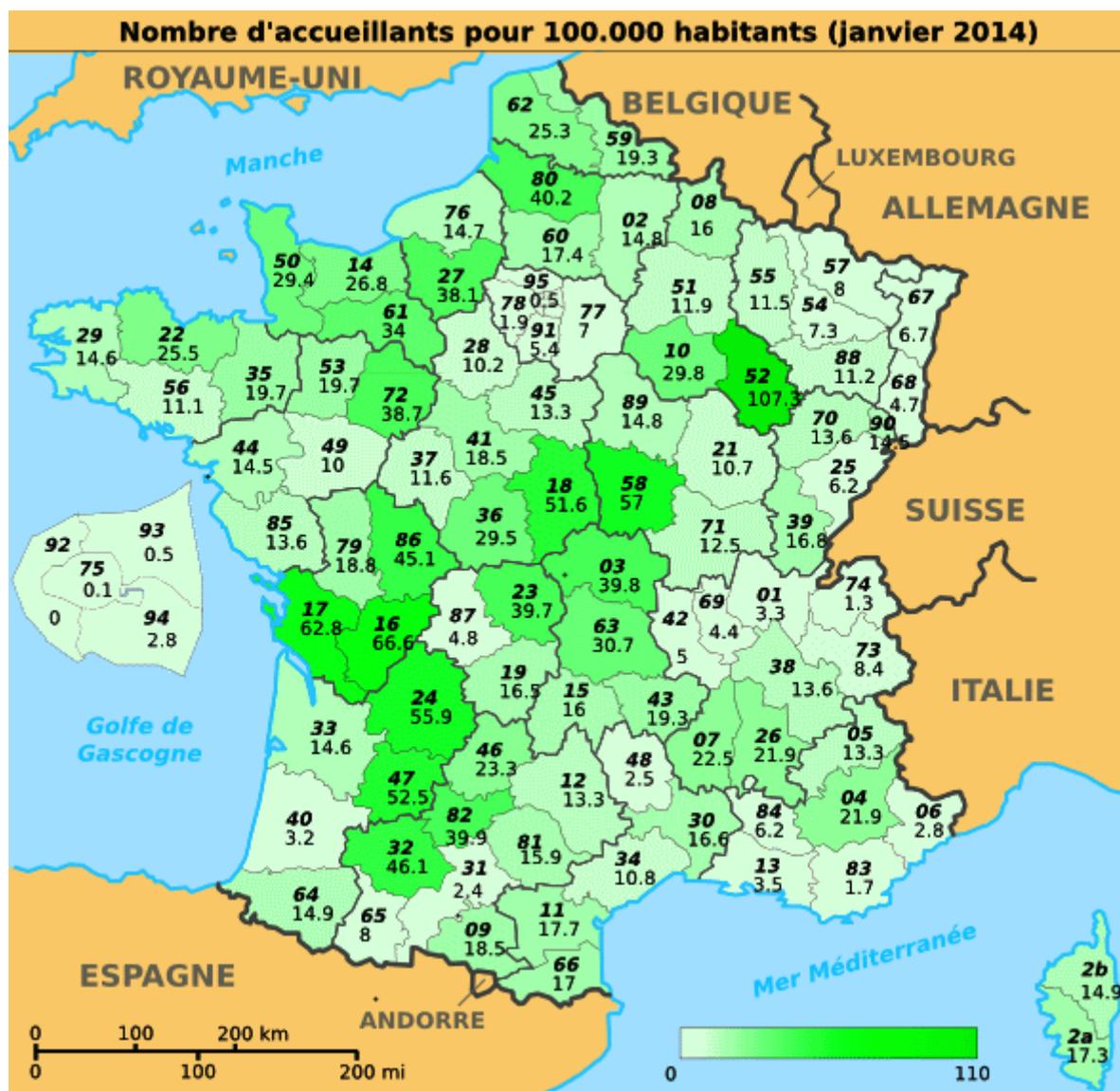
La qualité de ces relations est très variable, en fonction

- de l'implication du Département en faveur des accueils familiaux

- de sa façon d'appliquer les textes en vigueur (dans une gamme allant de "bienveillante" à "rigoureuse", voir "restrictive" ou même "dissuasive")

> voir <https://www.famidac.fr/?-Annuaire-de-l-accueil-familial-social-par-departements->
et <https://www.famidac.fr/?-Etudes-evaluations-statistiques->

Résultat : le nombre d'accueillants varie, selon les départements, de 1 à 110 pour 100.000 habitants !



3. Que pensez-vous d'une plateforme comme MonSenior.fr ? Quels sont les atouts et les faiblesses de ce type de plateforme ?

Les entreprises commerciales ([CetteFamille](http://CetteFamille.com), [MonSenior](http://MonSenior.fr), Famillys.fr...) se prétendant "d'économie sociale et solidaire" s'inspirent des plateformes de type AIRBNB ou HUBER :

- leur motivation est de générer un maximum de profits, au détriment des personnes accueillies
- elles n'ont aucune compétence ni légitimité, pour intervenir dans un domaine médico-social impliquant déjà de nombreux intervenants incontournables : les Départements, les personnes accueillies, leurs proches, leurs représentants légaux, les travailleurs sociaux, les professionnels de santé, les accueillants...

Exemple concret : Monsenior prélève une commission de 15,83% du coût de l'accueil (près de 390€/mois) mais oublie, dans son décompte, de verser à l'accueillant le remboursement des frais d'entretien (**556€/mois**) et le "loyer" (en moyenne, 200€/mois) - soit un total de 756€ !

Résultat : un surcoût pour les personnes accueillies, une pression sur les accueillants pour qu'ils pratiquent des tarifs minimalistes.

4. Disposez-vous d'une estimation du nombre d'accueillants familiaux exerçant en milieu rural ? Dans quelle mesure pourrait-on y développer l'accueil familial selon vous ?

Nous évaluons, sur la base de nos fichiers adhérents, que moins de 20% des accueillants familiaux résident "en ville" (où les logements spacieux sont rares et/ou particulièrement coûteux).

L'accueil familial s'est, de tous temps, développé en secteurs ruraux ou péri-urbains.

5. Les accueillants familiaux ont-ils aujourd'hui des relations avec les caisses de MSA ? Le cas échéant, dans quel cadre ?

De tous temps, des agriculteurs se sont tournés vers l'accueil familial pour compléter leurs revenus - depuis le moyen-âge, en qualité de "nourrices" pour des enfants de personnes fortunées, en hébergeant des personnes handicapées ou estropiées (moyennant une participation à la garde de leurs animaux et aux travaux de la ferme)...

Aujourd'hui encore, l'accueil familial permet une diversification des activités d'agriculteurs pluriactifs ou en reconversion...

Pour mémoire : des administrateurs et des membres de l'association Famidac ont participé

- à la journée de promotion et d'échanges organisée par la CNMSA en mars 2008 : "[l'accueil familial social, une solution d'avenir](#)" - Voir les pages 20 à 33 du [Magazine BIMSA n°82](#)

- avec la MSA de l'Ardèche, à la mise en place d'un Programme d'actions pour la revitalisation du milieu rural (PARM) puis d'un dispositif « [Regain](#) » s'adressant à des agriculteurs en situation fragile : problèmes sociaux et familiaux, manque de qualification, isolement, difficultés économiques de l'exploitation, difficultés d'adaptation au changement... De nombreux agriculteurs ont pu diversifier leur activité et compléter leurs revenus, grâce à des accueils familiaux sociaux ou thérapeutiques.

Les réseaux [CIVAM](#) et [Accueil Paysan](#) viennent d'ailleurs de publier un guide "Accueillir des publics âgés ou handicapés" - à télécharger [ici](#) ; nous avons contribué à sa rédaction mais, à notre connaissance, la MSA n'y a pas participé.

6. Comment pourrait-on améliorer l'accueil familial et le statut des accueillants familiaux ?

Avant toute nouvelle proposition de loi, qui introduirait des sources de confusion supplémentaires :

1) Demander au Gouvernement de publier les textes manquants :

- actualisation des contrats d'accueil (périmés depuis décembre 2015), formulaire de projet d'accueil personnalisé au regard des besoins de la personne accueillie, formulaire de demande d'agrément et liste des pièces à fournir (Article R441-2 du CASF)... non modifiables par les Conseils Départementaux.
- révision de l'article D. 442-2 du Code de l'action sociale et des familles : les heures de sujétions particulières doivent ouvrir droit à 10% de congés
- mise à jour de l'Arrêté du 1er octobre 1990 organisant le fonctionnement des services d'Accueil Familial Thérapeutique (alternative à l'hospitalisation de personnes souffrant de troubles mentaux).

2) Demander au CESU de rectifier les anomalies de ses relevés mensuels de contreparties financières.

3) Revaloriser la rétribution des accueillants et leur accorder, comme aux autres travailleurs indépendants, le droit aux allocations chômage.

7. Avez-vous d'autres observations ?

Pour répondre plus précisément aux interrogations de Mme Hammerer :

La MSA aurait, en concertation avec les Départements, des rôles à jouer en matière

- de promotion des accueils familiaux
- de suivi médico-social des personnes accueillies
- d'accompagnement et de soutien aux agriculteurs accueillants.
- de participation à l'évolution des textes réglementaires...

Voir, entre autre, nos analyses

- du Rapport de la mission d'information sur l'accueil familial publié le 2 décembre 2020
- des propositions extraites du Projet de loi Grand âge et autonomie, concernant les accueils familiaux

Ainsi que ce documentaire récemment diffusé sur Arte : Vivre ses vieux jours à la ferme.